



| | | |
|---|--|---|
| <p>Région</p>  <p>Provence Alpes Côte d'Azur</p> | <p>Contrat Régional d'Equilibre territorial (2015 – 2017) entre Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Pays Gapençais et le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise</p> |  |
|---|--|---|

Volet stratégique
Impulser et accompagner la transition énergétique et écologique

Stratégie du territoire au regard des priorités régionales

- **Bilan et mise en perspective des actions/projets menés sur la période de programmation précédente (2007/2014) et relevant de l'axe thématique**

| Synthèse du bilan des actions du Pays |
|--|
| <p>Territoire riche d'un potentiel important en termes de ressources naturelles, les collectivités locales du Pays Gapençais ont eu à cœur de préserver et exploiter ces ressources dans un objectif croisé de transition écologique et énergétique, et de développement économique. Problématique en grande partie transversale aux autres volets stratégiques, la transition écologique et énergétique a été traitée, sur 2007/2014, principalement par le biais d'opérations thématiques. En ce sens, son intégration aux politiques publiques locales est une réalité.</p> <p>Ainsi, l'implantation d'équipements structurants a été réfléchi afin de respecter l'équilibre des territoires et favoriser une proximité avec les usagers, afin notamment de limiter les déplacements.</p> <p>Cette logique a également prévalu dans le secteur économique : agriculture (dont la certification bio), agroalimentaire, tourisme et artisanat, ont bénéficié d'un soutien fort de la part des collectivités locales du Pays Gapençais pour la mise en place de circuits courts.</p> <p>Concernant les investissements publics, les critères d'éco-conditionnalité ont favorisé la réalisation de bâtiments certifiés, développant des solutions énergétiques utilisant les ressources locales. Ainsi, la structuration des filières des énergies renouvelables, éco-matériaux, forêt, a été soutenue et encouragée par les programmes ou actions du Pays Gapençais. Toutefois, le développement des filières a encore des potentialités importantes, notamment sur la rénovation thermique des bâtiments (et notamment sur les ensembles touristiques). Les opérations réalisées participent à la mise en place d'une économie circulaire, principalement sur les secteurs agricoles et agroalimentaires.</p> <p>Plusieurs collectivités du Pays Gapençais ont été lauréates du programme Agir du Conseil Régional : économies d'énergie (dont l'éclairage public), amélioration du bâti et promotion</p> |

des énergies renouvelables, projets d'écoquartiers, écomobilité (covoiturage, TAD, parkings relais, politique cyclable).

Bilan du SCOT

Le SCOT de l'Aire Gapençaise a été retenu par le ministère parmi les 10 « SCOT Grenelle » étudiés par le CEREMA pour la prise en compte du Grenelle de l'environnement et a été le premier SCOT Grenelle de PACA approuvé.

Le SCOT fixe notamment, à travers 3 cartes prescriptives, les conditions de préservation et de valorisation :

- Des espaces et exploitations agricoles ;
- Des paysages ;
- De la Trame Verte et Bleue.

De plus, la méthodologie d'élaboration de la Trame Verte et Bleue, financée par les DREAL PACA et Rhône Alpes, a été retenue au niveau national (Ministère, FNAU) pour son caractère novateur (méthode reproductible à l'échelle de l'Arc Alpin, et plus largement sur les espaces de montagne).

La méthodologie de ce travail expérimental a été reprise par la Région et la DREAL PACA dans l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce travail et ses résultats sont aujourd'hui utilisables par les communes chargées de prendre en compte le Grenelle de l'environnement dans leurs documents d'urbanisme locaux.

Le syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise a récemment été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « Plan de Paysage ». Dans ce cadre, un partenariat a été engagé avec la DREAL PACA, le Département et le Parc National des Ecrins afin de préciser et décliner les enjeux paysagers identifiés dans le SCOT à une échelle plus fine et d'élaborer et mettre en œuvre des actions portant sur la valorisation des paysages (en lien avec la valorisation du cadre de vie et la promotion touristique du territoire).

Le syndicat mixte du SCOT, ainsi que l'Agglomération et la ville de Gap, sont lauréats, dans la catégorie « territoires à énergie positive en devenir », de l'appel à projet du ministère du développement durable « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

A travers cette candidature, le syndicat mixte a présenté un programme d'actions, en 4 axes (sobriété énergétique du territoire par la rationalisation des gisements fonciers économiques et liés à l'habitat et des pratiques de déplacements moins consommatrices d'énergie / la réduction des situations de précarité énergétique des ménages / le développement des énergies renouvelables / l'adaptation du territoire au changement climatique en préservant et valorisant notamment la ressource en eau), qui vise à décliner à l'échelle de l'Aire Gapençaise les objectifs nationaux et régionaux en faveur de la transition énergétique.

Les récentes candidatures du syndicat mixte à l'AMI de la Région « transition énergétique dans les documents d'urbanisme » et de l'ADEME « Climat Pratic », réitérent une nouvelle fois la volonté du syndicat mixte de porter des actions innovantes en matière de croissance verte et de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique afin d'assurer un réel développement durable du territoire.

- **Axes de travail et projets envisagés sur la période 2015/2017, objectifs poursuivis (quantifiés)**

Le diagnostic territorial du territoire gapençais a mis en avant qu'en matière de réduction des consommations énergétiques, les principaux leviers d'actions à l'échelle du territoire portent sur l'organisation équilibrée du territoire (pour réduire à la source la longueur des déplacements et le trafic automobile), sur l'organisation des déplacements (pour favoriser l'usage des modes actifs, des transports en commun et du covoiturage) et sur la réhabilitation énergétique des logements et des constructions.

Par ailleurs, le diagnostic a montré combien le territoire gapençais est un territoire adapté au développement des énergies renouvelables en raison de caractéristiques bioclimatiques favorables et de ressources, notamment bois, importantes.

La stratégie LEADER 2014-2020 est de promouvoir un nouveau système économique fondé sur la complémentarité entre les économies productive, résidentielle et présente implantées localement, renforçant les relations villes-campagnes, vallées et massifs, vecteurs de cohésion sociale et territoriale. La cible prioritaire du programme est de « promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources » et par la promotion « des services ou produits qui seraient générés localement du fait de cette complémentarité ».

Ainsi, la stratégie d'efficacité énergétique et de résilience du territoire est promue à travers les orientations et objectifs suivants :

- Favoriser les aménagements en cours ou à venir de pôles d'échange multimodaux et de quartiers autour des gares de Gap, Chorges et Veynes, afin de contribuer à la mise en place de l'armature urbaine du territoire qui vise la réduction des déplacements et le développement des transports propres,
- Favoriser, dans les zones à urbaniser et projets d'aménagement, les systèmes mutualisés de production d'énergie et de chaleur décentralisée, soit par raccord à un réseau de chaleur existant, soit par création.
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque et thermique, hydraulique, géothermique, biomasse, éolien) dans l'habitat collectif et individuel, dans la construction et la rénovation du bâti (notamment d'activités et agricoles), dans le développement de zones d'activités.
- Inciter à l'utilisation de bâtiments commerciaux existants ou à construire (toitures, surfaces de stationnement...) pour l'implantation de panneaux photovoltaïques ou thermiques,
- Réduire la consommation de l'énergie utilisée par l'éclairage public et les dispositifs d'enseignes lumineuses, en privilégiant la sobriété de l'éclairage via une limitation des points lumineux, de la puissance installée et des temps de fonctionnement,
- Préserver les espaces boisés et agricoles, notamment les espaces agricoles en périphérie de l'urbain ainsi que les jardins familiaux afin de maintenir et développer le potentiel des filières agricoles courtes, peu consommatrices en énergie,
- Analyser les potentialités d'énergies renouvelables pouvant être développées sur le territoire.

Par ailleurs, la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles locales est promue à travers les axes de développement suivants :

- Valoriser l'agriculture et les espaces agricoles du territoire gapençais, conforter les conditions de viabilité de l'agriculture et valoriser la multifonctionnalité de la forêt,
 - Garantir la résilience du territoire face au changement climatique en préservant ses ressources (ressources en eau, agriculture, biodiversité...) et en prenant en compte les risques naturels,
 - Préserver et valoriser la biodiversité et la structure paysagère du territoire gapençais par la Trame Verte et Bleue (protection des réservoirs de biodiversité en tant que richesses naturelles pour le long terme, valorisation des corridors écologiques, la trame bleue et les zones humides...), et leur associer des aménagements de découverte et de loisirs à l'attention d'une fréquentation touristique ou locale,
 - Valoriser les espaces naturels et agricoles du territoire ainsi que les sites et espaces à valeur paysagère (identités villageoises, espaces agricoles identitaires...),
 - Valoriser les ressources naturelles du territoire gapençais (ressources en eau, ressources en bois, ressources minérales, gestion durable des déchets...),
 - Valoriser les paysages locaux et la nature ordinaire comme vecteur d'itinérance touristique ou de développement de loisirs de proximité en organisant des itinéraires de découverte dynamique ou en aménageant les lieux emblématiques et points de vues remarquables.
- **Ingénierie mobilisable sur le territoire au titre de l'axe thématique, pistes de mutualisation et, le cas échéant, identification de besoins spécifiques complémentaires**

Sur cette thématique de la transition écologique et énergétique, plusieurs structures sont susceptibles de disposer d'une ingénierie qualifiée à même d'assurer une animation territoriale de qualité ainsi qu'un accompagnement efficace des porteurs de projet. Celles-ci sont les suivantes :



En complément des services I.T. 05 sur le déploiement de projets énergétiques, le Département dispose en lien avec la mise en œuvre de son PCET, de chargés de mission « conseiller en énergie partagée » pouvant ensuite appuyer les collectivités ou leurs porteurs de projets sur le montage pré-opérationnel de leur opération en matière d'ENR ou de réhabilitation de logements pavillonnaires.

Le syndicat mixte du SCOT Gapençais a besoin pour ses projets de disposer d'un chargé de mission en transition énergétique) qui sera chargé de l'animation, l'engagement et le suivi des études et la promotion concernant ces volets mobilité et énergies renouvelables.

Le P.n.r. des Baronnies Provençales dispose d'une chargée de mission transition énergétique et innovation territoriale.

Un espace infos énergies sur Gap est le relais d'information de proximité grand public. Le comité d'expansion Drac Buëch Durance est particulièrement mobilisé sur le territoire notamment sur les questions l'éco construction, ou la production d'énergies renouvelables (centrales solaires thermodynamique). Les collectivités sont associées aux syndicats de l'énergie des conseils départementaux et disposent par ailleurs d'agents de développement généralistes.

Les chambres consulaires disposent aussi de services d'ingénierie dédiés qui sont associés étroitement aux différentes démarches citées précédemment (circuits courts, éco construction,...).

| | | |
|---|--|---|
| <p>Région</p>  <p>Provence Alpes Côte d'Azur</p> | <p>Contrat Régional d'Equilibre territorial (2015 – 2017) entre Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Pays Gapençais et le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise</p> |  <p>Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise</p> |
|---|--|---|

Volet stratégique
Favoriser un aménagement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière

- **Bilan et mise en perspective des actions/projets menés sur la période de programmation précédente (2007/2014) et relevant de l'axe thématique**

Synthèse du bilan des actions du Pays

Le maintien et l'accueil des populations par la création ou la rénovation de logements, la présence d'un certain niveau de services et d'emplois sur tous les territoires, et la maîtrise du foncier, constituent le cadre des projets sur la période 2007/2014.

Les collectivités locales du territoire gapençais se sont saisies, pour partie, des programmes d'aménagement solidaire du Conseil Régional pour répondre à ces enjeux. Ainsi, les communautés de communes de Tallard-Barcellonalette, du Buëch-Dévoluy, du Valgaudemar, du Champsaur, du Haut-Champsaur et la Ville de Gap ont pu mener des opérations sur les 3 volets des PAS : aménagement, foncier et habitat.

L'appréhension du volet Habitat a mis en lumière la difficulté, pour les collectivités locales, à traiter financièrement la production de logements, pourtant indispensable au maintien et à l'accueil des populations.

Si le volet Aménagement a su apporter une réponse aux besoins de requalification des communes, notamment sur le traitement de l'espace public et, pour certaines l'aménagement des quartiers de gare, le volet Foncier a également pu répondre, de manière coordonnée au sein des intercommunalités, à la maîtrise du foncier.

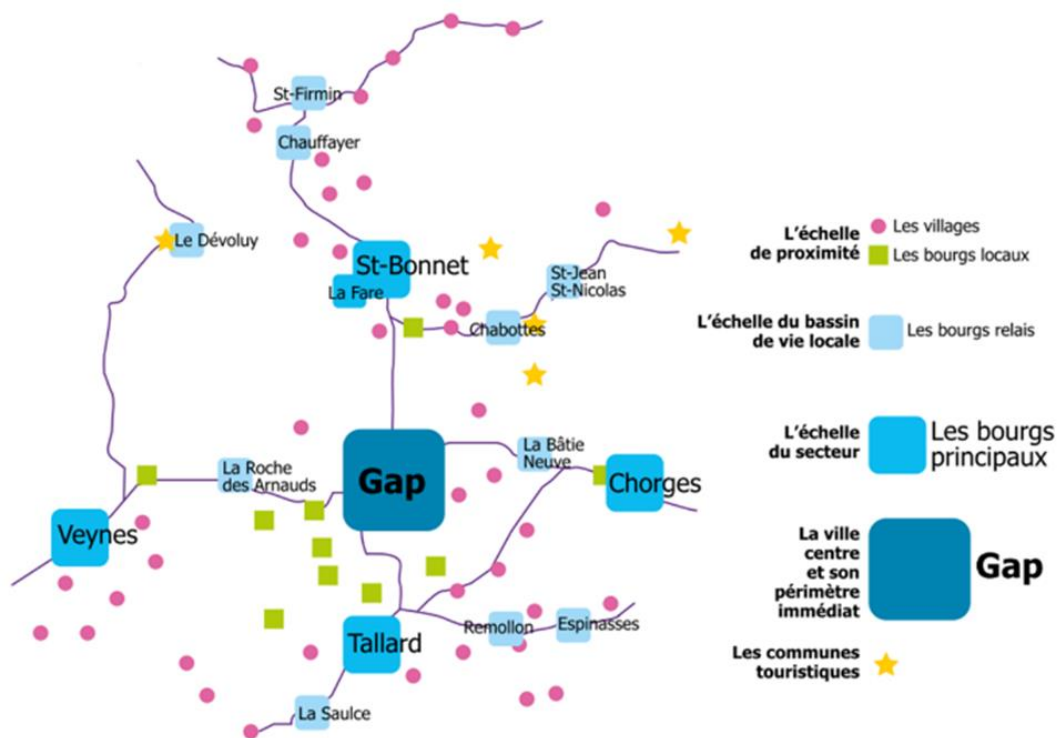
Par ailleurs, le maintien ou la création d'équipements de service structurants participe de la l'équilibre fixé par l'armature urbaine et rurale du SCOT (Cf. volet stratégique Solidarités).

Bilan du SCOT

Quelques éléments de contexte :

- un développement démographique à l'échelle de l'Aire Gapençaise de 1,3 % en moyenne par an sur la dernière décennie qui concerne la ville centre (+1,5%/an de croissance démographique entre 2007 et 2012) mais également les petites communes plaçant le département des Hautes Alpes parmi les 10 départements français qui continuent à avoir un développement démographique positif. Cette évolution entraîne une importante périurbanisation et un étalement urbain par la production moyenne annuelle de 1,8 % de logement supplémentaire.
- L'analyse de la consommation foncière sur la dernière décennie a démontré que le territoire consommait environ 44 ha par an pour le développement résidentiel et 3.7 ha par an pour le développement des zones d'activités économique.
- la maison individuelle « pure » représente l'essentiel du développement résidentiel récent, et 75 % de ce type de construction se fait sur un foncier hors procédure. En moyenne, plus de 33 % des logements sont des résidences secondaires (RS), avec un taux de RS de plus de 80 % pour les six communes touristiques du territoire.
- 40% de la consommation d'énergie annuelle du territoire est liée au secteur des transports (territoire de montagne fonctionnant en systèmes valléens, des déplacements polarisés depuis et vers la ville centre, Gap, qui concentre 54% de la population et la majorité des emplois du territoire, des déplacements très dépendant de la voiture...)
- 37% de la consommation d'énergie annuelle du territoire est liée au secteur résidentiel,
- Le développement démographique ne doit pas cacher un vieillissement de la population avec une pyramide des âges qui accélère ce processus à l'issue de la décennie avenir.

Face à ces constats, le projet porté par le SCOT repose sur une organisation territoriale, traduite sous la forme d'une « armature urbaine et rurale », qui vise à assurer un développement maîtrisé et équilibré entre les espaces urbains, ruraux et montagnards du territoire. Il s'agit d'une organisation territoriale fondée sur la proximité et la complémentarité intelligente entre la ville centre, Gap, des bassins de vie et de services et un maillage de villages, pôles locaux, bourgs relais et bourgs principaux. La réussite de cette organisation territoriale équilibrée dépendra notamment de la capacité du territoire à développer des équipements et services dans les bourgs principaux et relais, et à les maintenir dans les villages.



Armature urbaine et rurale de l'Aire Gapençaise

Ces orientations sont portées, en phase de mise en œuvre, par le SCoT à travers 4 principaux axes :

- L'animation territoriale et la pédagogie :
 - ✓ Un séminaire a réuni, le 2 décembre 2014, plus de 150 élus et techniciens du territoire sur la question de la mise en œuvre du SCOT et de la grenellisation de leurs documents d'urbanisme,
 - ✓ Un document pédagogique, les « Essentiels du SCOT » a été publié en 2014,
 - ✓ Des « cahiers pratiques » à vocation pédagogique et d'aide à la mise en œuvre du SCOT sont en cours d'élaboration.
- La mise en œuvre du SCoT à travers les documents d'urbanisme locaux :
 - ✓ Le syndicat mixte participe à des rencontres régulières et à différentes phase d'avancement (en amont, pendant l'élaboration) avec les communes en cours de révision ou d'élaboration de leurs documents d'urbanisme,
 - ✓ Le syndicat a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de plusieurs schémas régionaux (SRCE, SRCAE, SDAGE, SRADDT..).
- Le suivi et l'observation territoriale :
 - ✓ Le SIG a été externalisé dès 2007 auprès de l'Agence d'Urbanisme et les outils d'observation territoriale sont en cours de déploiement, depuis septembre 2014, en interne au SM SCoT,
 - ✓ Un atlas du foncier classé économique est en cours d'élaboration.
- La promotion d'une culture commune :
 - ✓ La participation active au club de l'urbanisme, piloté par la DDT 05, qui regroupe l'ingénierie locale en matière d'urbanisme,
 - ✓ L'élaboration d'une grille de compatibilité SCoT/PLU.

Mises en perspective et enjeux

Respectant le nécessaire équilibre proposé par l'armature urbaine, les enjeux d'un aménagement basé sur le principe de la sobriété foncière reposent :

- Un principe de modération des déplacements,
- D'équipements, commerces et services équilibrés sur le territoire,
- L'accès en transports collectifs aux zones d'emplois
- L'utilisation des ressources locales pour répondre aux besoins des habitants et touristes
- et d'une sobriété foncière en matière d'espaces dédiés à l'habitat et aux activités dans les documents d'urbanisme locaux.

De plus, la qualité environnementale des opérations (habitat et activités) et la diversification des formes d'habitat seront favorisées dans les documents d'urbanisme locaux par le biais de l'élaboration d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) demandées par le SCoT pour toute nouvelle opération de plus d'un hectare.

Axes de travail et projets envisagés sur la période 2015/2017, objectifs poursuivis (quantifiés)

La stratégie d'aménagement durable est promue à travers les orientations et objectifs suivants :

- Conforter le territoire comme territoire d'accueil pour les résidents permanents et saisonniers en se préparant à accueillir entre 10 500 et 14 200 logements supplémentaires d'ici 2032,
- Maintenir et développer un réseau d'équipements et services répondant à l'équilibre du territoire
- Proposer aux ménages une offre en logements diversifiée, accessible et un habitat durable et adapté en permettant aux ménages d'effectuer leur parcours résidentiel dans le territoire, encourageant la requalification et l'amélioration du bâti existant, adaptant l'offre de logements au vieillissement de la population, et en apportant des réponses aux besoins spécifiques des populations,
- Mettre en adéquation le développement résidentiel attendu et les capacités foncières nécessaires,
- Promouvoir un habitat durable et innovant,
- Promouvoir le logement collectif et social.

La sobriété énergétique du territoire est également promue à travers les orientations et objectifs en faveur de l'utilisation économe du foncier non bâti notamment en localisant les espaces de développement prioritairement au plus proche des centralités, de réseaux existants et des axes desservis par les transports en commun, en augmentant les densités bâties par rapport à ce qui s'est construit sur la dernière décennie, en fixant une enveloppe de développement économique en zone d'activités. Les objectifs de production de logement fixés à la commune permettent de répartir les gisements fonciers constructibles à venir et la répartition de l'enveloppe de foncier économique par secteurs assure un nouvel équilibre territorial.

Ainsi, le territoire gapençais souhaite mettre en œuvre sa stratégie territoriale en faveur de l'aménagement durable à travers les objectifs suivants :

- Rationaliser les gisements fonciers (économiques et habitat),
- Assurer une production de logements diversifiée et durable, répartie de manière équilibrée sur le territoire, offrant des solutions locatives ou en propriété tout au long de son parcours résidentiel,
- Promouvoir de nouvelles formes de logement fondées sur la sobriété énergétique et foncière et porteuse de lien social notamment par la prise en compte des liens intergénérationnels,
- Valoriser le développement d'une culture commune de l'urbanisme de projet, au niveau de la maîtrise d'ouvrage publique mais aussi privée, en association avec tous les acteurs de la filière de production d'un bâti résidentiel, économique et touristique.

✓ **Ingénierie mobilisable sur le territoire au titre de l'axe thématique, pistes de mutualisation et, le cas échéant, identification de besoins spécifiques complémentaires**

L'ingénierie locale en matière de système d'information géographique a permis de mutualiser le développement d'un outil aujourd'hui indispensable à la connaissance et la gestion des territoires.



- L'implication de l'Etat dans la Numérisation des cadastres et des documents d'urbanisme, dans des études cadre de la consommation du foncier agricole, de la structure des revenus du Département 05....
- L'enrichissement par le Pays Gapençais en données métiers (réseaux humides, réseaux secs, voirie, sentiers, risques, patrimoines, etc.), développement d'applications de gestion et de traitement, formation des utilisateurs, administration des bases de données,
- Le développement par le SCOT Gapençais d'un observatoire des phénomènes d'urbanisation et de consommation de l'espace, de suivi des données habitat, économie et emploi, déplacement, foncier, biodiversité et ressources naturelles notamment en partenariat avec le Conservatoire botanique national alpin ou le Parc national des Ecrins, et la DDT (MAJIC de la DGFIP, étude de consommation du foncier agricole ?
- L'engagement du Département des Hautes alpes au travers du Dispositif Géomas d'appui aux SIG locaux pour les externalités techniques ?
- L'engagement de la Région à travers le CRIGE PACA dans la mise à disposition de données ressources particulièrement stratégiques pour l'analyse des développements territoriaux.

En matière de suivi et d'évaluation du SCOT, le Syndicat mixte a besoin de conforter ses partenariats et de développer son ingénierie interne (un ETP sur 3 ans) en matière de traitement de la donnée pour son observatoire ET la mise en œuvre du SIG,

- Etude et valorisation du foncier économique.
- Evaluation des écarts entre le SCOT et les documents d'urbanisme locaux,

- Animation des travaux sur des communes tests pour des opérations d'aménagement pilote (habitat, hébergement, économie) ou à l'occasion de séminaire formation promouvant une culture commune du projet urbaniste durable.

La réflexion au niveau de l'ADS sera aussi un enjeu en termes de mutualisation d'une fonction à ce jour assurée par l'ETAT au niveau de l'urbanisme opérationnel, au-delà d'une organisation qui serait pour partie positionnée à l'échelle des EPCI.

| | | |
|---|--|---|
| <p>Région</p>  <p>Provence Alpes Côte d'Azur</p> | <p>Contrat Régional d'Equilibre territorial (2015 – 2017) entre Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Pays Gapençais et le syndicat mixte de l'Aire Gapençaise</p> |  <p>Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise</p> |
|---|--|---|

Volet stratégique

Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi

Stratégie du territoire au regard des priorités régionales

- Bilan et mise en perspective des actions/projets menés sur la période de programmation précédente (2007/2014) et relevant de l'axe thématique

Synthèse du bilan des actions du Pays

Le développement économique et la création d'emploi ont été impactés, sur la période 2007/2014 par différents dispositifs venus abonder une économie diversifiée et dynamique. Les éléments de candidature à ces dispositifs et l'analyse du SCOT sur la structuration de l'économie locale démontrent une économie principalement résidentielle (intégrant le tourisme), mais également fortement soutenue par des filières d'excellence.

Les PER liés à la filière aéronautique, au développement de la filière agricole et agroalimentaire, à la filière bois, le Pôle de territorial de coopération économique sur les écomatériaux, le programme LEADER Haute Qualité Rurale sont complémentaires des dynamiques de développement touristiques (dont les espaces valléens et programmes de développement des APN) portées par les collectivités locales et le Conseil Départemental.

On retrouve, dans les thématiques traitées par ces programmes les piliers du développement économique du territoire, dont certains sont impactés par le phénomène de saisonnalité. Seul le secteur social et médicosocial n'a pas directement profité de ces programmes.

La présence d'une annexe de l'Université Aix-Marseille ainsi que le développement de filières de formations professionnelles adaptées aux besoins du territoire permettent de répondre en partie aux besoins du marché du travail et de fixer ou d'attirer une part de la population active.

L'ensemble des démarches entreprises a pour vocation le maintien, la création d'emploi et la production de richesses sur un bassin d'emploi cohérent avec le territoire.

Si, au sein de ce territoire, la concentration d'emplois sur la ville-centre est évidente (70% des emplois, engendrant une problématique de déplacements pendulaires importante), les collectivités locales, par le biais de la valorisation de leurs ressources et la

présence de zones d'activités, ont impulsé une dynamique d'emplois, cohérente avec l'attractivité territoriale.

Le bilan synthétique des projets menés sur 2007/2014 permet de mettre en valeur les résultats des ambitions économiques des territoires du Pays Gapençais :

- Développement touristique : plusieurs espaces valléens, sur 2007/2014, ont permis le soutien, le développement et la diversification des activités touristiques entre vallées et stations. De plus, l'investissement important dans les activités de pleine nature est une réponse à l'enjeu de diversification et d'allongement des saisons. La mise en réseau, le positionnement, la mise en marché et la commercialisation ont bénéficié du programme ITMR sur 2009/2014.
- Filière agricole et agroalimentaire : participant de l'économie touristique, cette filière, si elle représente en proportion un nombre d'emplois modeste, n'en reste pas moins un élément structurant et essentiel du territoire, marquant la ruralité et l'attractivité. L'objectif de valorisation et de transformation des productions locales a prévalu ces dernières années. Ainsi, le développement des circuits courts, tant du côté producteurs que consommateurs, a été traité de manière importante par les collectivités locales, notamment au travers des PER et de LEADER.
- Les entreprises de la filière aérienne, sur l'aéropôle Gap-Tallard, ont bénéficié d'un soutien dans le cadre d'un Pôle d'excellence rural, permettant des investissements nécessaires au développement de leurs activités de pointe, participant à la notoriété du territoire en la matière.
- L'artisanat basé sur l'exploitation des ressources locales a su s'engager dans la dynamique du Pôle d'excellence rural lié à la filière bois sur le Buëch, et sur le développement des écomatériaux grâce au pôle territorial de coopération économique initié dans le cadre de LEADER.

Toutefois, cette structuration économique appelle des points de vigilance :

- L'économie est principalement portée par des entreprises de petites tailles, sensibles aux variations macroéconomiques : 95% des entreprises comptent moins de 9 salariés.
- Le territoire dispose d'outils ou d'équipements structurants, nécessaires à la compétitivité des filières économiques locales, dépendant de l'initiative publique.
- Les outils de transformation agro-alimentaires indispensables au maintien et à la création de valeur ajoutée sont sur des modèles économiques en évolution.
- Le tourisme est marqué par les difficultés inhérentes à la saisonnalité et la pluriactivité, et la nécessité d'investissements lourds, notamment pour faire évoluer son parc d'hébergement
- La faible accessibilité au très haut-débit est un frein au développement d'activités économiques compétitives et pénalise l'installation d'entreprises exogènes.

Bilan du SCOT

Le SCOT a analysé l'attractivité économique incontestable de l'Aire Gapençaise, sous l'angle de ses forces et faiblesses :

Volet économique

- L'Aire Gapençaise tire profit d'un rayonnement structurant de la ville centre avec près de 70 % des actifs et connaît une croissance ininterrompue en matière de création d'emplois supplémentaires. Elle concentre 64 des 100 premiers employeurs départementaux, avec une forte présence d'activités administratives et publiques sur la ville centre.
- Son modèle économique est à dominante présentielle et résidentielle, et la décroissance progressive des fonctions de production s'attache notamment aux cycles du marché du bâtiment et des travaux publics.
- Le tissu artisanal dense, maillant l'ensemble du territoire, joue un rôle économique et social majeur en participant au maintien d'une activité dans chaque commune et à l'aménagement du territoire.
- Fortement marqué par sa dominante touristique, le territoire compte un apport d'emplois saisonniers significatif et localisé.
- Son activité agricole participe en faible proportion à son niveau d'emplois ou aux volumes de ressources produites mais il participe à l'aménagement du territoire, à son entretien et de fait, au maintien de son attractivité.
- Les dispositifs de formation professionnalisante ou continue sont appuyés par une représentation de l'Université d'Aix Marseille,
- Enfin, la répartition territoriale des emplois fixe 4/5 des emplois en centre-ville ou centre bourgs pour 1/5 en zone d'activités économiques.
- Le territoire parvient à fixer la quasi-totalité de ses actifs occupés sur son propre périmètre mais la polarité des emplois sur la ville centre induit un dysfonctionnement en termes de déplacements.
- L'analyse des documents d'urbanisme locaux a permis de localiser et recenser près de 1 000 ha de foncier dédié à l'économie et au développement d'équipements structurants alors que l'analyse de la consommation foncière au cours des 10 dernières années démontrait que 35 ha seulement avait été consommés au titre des zones d'activités. Le territoire gapençais souffre d'une absence de cohérence en matière de développement économique qui concourt à la multiplication des espaces d'activités, plus ou moins disponibles ou compatibles avec les attentes des porteurs de projets.

Volet commercial

- Une accélération du développement commercial de l'aire Gapençaise dans la droite ligne des tendances nationales (plus de 25 000 m² autorisés entre 2009 et 2011), marqué par une densité commerciale élevée, une surcapacité liée à l'activité touristique, une part prépondérante des dépenses réalisées en grande surface et une polarisation de l'appareil commercial sur la ville centre.
- Une disqualification des zones d'activités, souvent situées en entrées de ville, est constatée, nécessitant une amélioration de la qualité urbaine, paysagère et environnementale de ces espaces car ils contribuent à l'image globale du territoire gapençais et à son attractivité.

Volet touristique

Une attractivité touristique qui est toujours forte avec de véritables atouts en matière de destination sport d'hiver ou d'activités de pleine nature mais avec

- des modifications nées des évolutions des pratiques en matière de tourisme ou de loisirs, de la baisse constante du volume des nuitées, des besoins nouveaux en matière de packaging de produits ou de compléments vis à vis de la pratique des sports d'hiver ou des activités de pleine nature
- les risques que font peser le changement climatique (stations de moyenne montagne, activités d'eau ou les impacts sur les mobilités) ou encore les nouvelles normes en matière de construction réhabilitation des bâtiments (hébergement touristique, centre de vacances, ...), toutes porteuses de changement du modèle économique.

Fort de ces constats, le SCOT a développé plusieurs choix :

Volet économique

1. Le premier consiste en la réaffirmation d'une **ambition économique forte** et plus dynamique que par le passé.
2. **L'équilibre spatial** est réaffirmé entre emplois localisés prioritairement en centre urbain ou villageois (4/5) du fait de la compatibilité des activités avec l'habitat et emplois localisés en zone d'activités (1/5) en raison des nuisances rendant la proximité impossible avec l'habitat. Ce principe permet la définition d'une enveloppe maximale de zones d'activités de 115 ha sur le territoire gapençais à l'horizon 2032.
3. Le projet territorial du SCOT est fondé sur une répartition de l'enveloppe entre les différents secteurs du Gapençais en fonction des objectifs démographiques, des dynamiques économiques, des atouts différenciants ou encore des volontés de rééquilibres économiques des secteurs périurbains et ruraux, ce qui donne la possibilité d'influer sur la répartition territoriale des emplois.
4. **Les projets de zones d'activités engagés** ont été listés et sortis de l'enveloppe des 115 ha pour une surface cumulée de 48 ha.

Volet commercial

5. **L'organisation du développement de l'appareil commercial** est fondée sur un principe de proximité, en lien avec l'armature urbaine et rurale, et le dimensionnement de la taille maximale des surfaces de vente permet un rééquilibre territorial, pour les secteurs en déficit, sans contraindre le nombre d'enseignes commerciales. **La priorisation du développement commercial** en centre-ville ou centre bourg permet de favoriser le petit commerce tout en instaurant un fléchage du développement de zones commerciales dites « ZACOM » aux seules activités commerciales nécessitant un véhicule pour l'enlèvement des marchandises.
6. **La limitation de l'occupation foncière liée au stationnement** permet de mutualiser les équipements entre enseignes, de retrouver un aspect qualitatif aux zones commerciales et abaisse la consommation foncière des espaces agricoles et naturels.

Mises en perspective et enjeux

La création de richesse et d'emploi sont les deux enjeux forts du développement économique du territoire. Ces deux enjeux doivent répondre à la problématique de l'équilibre, en terme d'aménagement (et donc de mobilité), entre les différents territoires du

Pays Gapençais.

De plus, une dynamique de valorisation des ressources locales permettra de favoriser l'exportation des savoir-faire et de la production locale, tout en répondant à la nécessité de création de valeur ajoutée. A ce titre, les filières d'excellence représentent des potentiels de développement importants.

Concernant le tourisme, l'enjeu est double : conforter la cohérence et les dynamiques entre les différents territoires, parfois très contrastés, tout en garantissant des conditions d'emploi (pluriactivité, mobilité, formation, ...) satisfaisantes.

Enfin, il est nécessaire de considérer les structures relevant de l'ESS comme participant pleinement au développement économique.

- **Axes de travail et projets envisagés sur la période 2015/2017, objectifs poursuivis (quantifiés)**

Le développement économique est affirmé comme étant un axe de développement prioritaire. Il s'inscrit dans un cadre équilibré, diversifié et créateur de richesses, mais aussi garant d'aménagements plus économes en ressources naturelles et respectueux de la qualité du cadre de vie.

Plusieurs dispositifs seront mobilisés pour répondre à ces enjeux, dont :

La stratégie LEADER 2014-2020 du territoire Gapençais est de promouvoir un nouveau système économique « productif et résidentiel » renforçant les relations villes-campagnes, vallées et massifs, vecteurs de cohésion sociale et territoriale. La cible prioritaire du programme est de « promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources » par la promotion d'un système productif et résidentiel.

Les espaces valléens, plus spécifiquement sur le tourisme, sont en cours d'élaboration de leur stratégie, dont la cohérence à l'échelle du Pays Gapençais sera assurée, et permettront le développement des activités, l'aménagement de sites et l'évolution des compétences.

Le projet de développement du territoire positionne également l'économie locale en anticipation des besoins futurs et autour de positionnements différenciés, à travers le développement des pôles et filières d'excellence locaux : filière aérienne, filière des énergies renouvelables, filière agroalimentaire, filière des technologies de l'information et de la communication des Hautes-Alpes qui doit profiter d'un positionnement stratégique au cœur de trois grandes régions européennes (Rhône-Alpes, l'Italie du Nord et PACA).

Pour développer ces pôles et filières d'excellence locaux, les besoins de connexions et d'échanges avec les métropoles des territoires voisins (Grenoble, Aix-Marseille et Turin) sont affichés afin d'être renforcés via le val de Durance mais également via la route Napoléon et la vallée du Buech.

Ce projet vise donc à rechercher toutes les améliorations nécessaires pour faire fructifier les atouts économiques du territoire, au service de l'emploi, de la croissance verte et d'un dynamisme général :

- Agir sur le rééquilibrage territorial de l'emploi pour limiter les déplacements contraints, la consommation du foncier agricole et encourager les fonctions économiques et commerciales de proximité.
- Contribuer à l'affirmation d'une stratégie économique globale en encourageant la lisibilité du positionnement économique de zones dédiées offrant un affichage « filières » ;

- Développer et structurer des filières à partir des ressources locales (bois, agroalimentaire, aérienne...) afin de d'engager une politique de croissance verte, créatrice d'emplois non délocalisables ;
- Assurer la desserte numérique à l'échelle de l'ensemble du territoire ;
- Encourager le réaménagement qualitatif de ces zones d'activités pour qu'elles contribuent au rayonnement de toute l'économie du territoire ;
- Répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises en termes d'accès au numérique à très haut débit.

L'accompagnement de tous les gisements d'emploi vise notamment l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire (ESS). L'économie sociale et solidaire représente un mode d'action basée sur la gouvernance collective et sur un principe démocratique, sur un modèle économique atypique (mixant souvent des recettes privées et publiques), et sur des activités variées et des marchés hétérogènes (souvent positionnés sur des services à la population ou activités d'utilité sociale). Au-delà, l'ESS est un vivier d'emplois potentiels et de création d'activité, et joue un rôle d'amortisseur en période de crise.

Le territoire porte également des ambitions fortes en maintenant, renforçant l'attractivité et l'économie touristique, tout en anticipant les mutations inéluctables par la diversification touristique en :

- Renforçant la diversité des espaces touristiques et de loisirs autour : des espaces ruraux et montagnards, des « communes touristiques et de loisirs » et de Gap, des bourgs principaux et relais (en caractérisant leurs vocations spécifiques).
- Engageant la réhabilitation des logements touristiques et des centres de vacances afin d'assurer la montée en gamme de l'hébergement touristique.
- Engager la diversification de l'hébergement touristique afin de répondre aux besoins des touristes, des salariés et des saisonniers, et à la diversification de l'offre (plein air, sociale...).
- Développant des hébergements adaptés à une clientèle diversifiée et « 4 saisons » (familles, itinérance, tourisme culturel...).
- Complétant les activités de sports d'hiver par des équipements et services de « 4 saisons » pour une attractivité touristique toutes saisons et s'adapter aux évolutions climatiques : développer les activités de pleine nature, dans des sites touristiques et de loisirs moins « réputés » que les grandes stations de ski, afin de diffuser sur l'année une fréquentation de la montagne, essentielle tant pour l'aménagement du territoire que pour la vitalité des espaces ruraux et montagnards. Cela nécessite de mettre en valeur le patrimoine naturel, rural et paysager, de renforcer le tourisme culturel et culturel, de s'appuyer sur des circuits ou itinéraires réfléchis et partagés, de valoriser des sites emblématiques à l'échelle de tout le territoire.
- Portant les Unités Touristiques Nouvelles (UTN) : 3 UTN de massifs (deux nouveaux grands projets touristiques dans le Dévoluy et à Notre-Dame-du-Laus et les UTN en cours d'Orcières et du Dévoluy) et des UTN départementales.
- Développant des collaborations en faveur des mobilités touristiques et de loisirs, et dans la perspective d'une promotion touristique commune.

De plus, la stratégie de développement économique et la croissance verte est promue à travers les orientations et objectifs suivants du projet de territoire :

- Offrir des conditions viables et pérennes pour les exploitations agricoles afin de renforcer la fonction économique de l'agriculture, pour le marché local et sur des filières ouvertes sur l'extérieur et pour que l'agriculture poursuive son rôle « indirect » dans l'activité touristique en maintenant un cadre de vie attractif ;

- Conforter le rôle productif de la forêt (exploitation, bois d'œuvre, bois énergie avec réducteur d'émission de particules, ...) par des actions en termes de remembrement et de stratégie foncière, sensibilisation et aides à la gestion durable de la forêt et en soutenant l'exploitation et la transformation du bois sur le territoire de l'Aire Gapençaise.

Par ailleurs, l'aménagement de du territoire gapençais nécessite une ambition forte concernant le déploiement des technologies de l'information et de communication (TIC). Au-delà de toutes les qualités environnementales et paysagères du territoire, les technologies de l'information et de la communication constituent un élément déterminant concourant à la qualité de vie et à l'attractivité résidentielle, économique et touristique.

Le projet stratégique intègre les perspectives développées dans le SDTAN (approuvé début 2012) à travers les objectifs suivants :

- Assurer le déploiement des réseaux numériques sur l'ensemble du territoire : permettre à tous l'accès au Haut Débit, accélérer le déploiement de la fibre optique.
- Intégrer la création des réseaux numériques à très haut débit dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement.
- Répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises et des particuliers en termes d'accès aux réseaux et de services.

Enfin, s'agissant de la formation professionnelle, il s'agit de maintenir et développer l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que les formations professionnelles, notamment sur les filières spécialisées (énergie, écoconstruction, métiers de la montagne...) et les filières de niches (ex : filière aérienne...).

- **Ingenierie mobilisable sur le territoire au titre de l'axe thématique, pistes de mutualisation et, le cas échéant, identification de besoins spécifiques complémentaires**



Le SCOT travaille sur l'analyse du foncier économique classé dans les documents d'urbanisme et propose de dresser un schéma des zones d'activités économiques obtenu par synthèse des choix faits par les EPCI en matière de répartition de l'enveloppe du foncier économique dans chaque secteur.

Pour cette étude (cf besoin fiche stratégique Favoriser un aménagement du territoire fondé sur le principe de la sobriété foncière).

Par ailleurs, l'animation et la programmation liées aux dispositifs ou programmes tels que LEADER ou les Espaces Valléens s'appuient sur des chefs de projet, au sein des intercommunalités ou du Pays Gapençais, garants d'un réseau de compétences au service du projet de territoire.

Enfin, le département des Hautes-Alpes, par le biais de l'ADDET, dispose également de compétences dédiées à cette thématique.

Les chambres consulaires disposent aussi de services d'ingénierie dédiés qui sont associés étroitement aux différentes démarches citées précédemment.

| | | |
|---|--|---|
| <p>Région</p>  <p>Provence Alpes Côte d'Azur</p> | <p>Contrat Régional d'Equilibre territorial (2015 – 2017) entre Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Pays Gapençais et le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise</p> |  <p>Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise</p> |
|---|--|---|

Volet stratégique
Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires

Stratégie du territoire au regard des priorités régionales

- **Bilan et mise en perspective des actions/projets menés sur la période de programmation précédente (2007/2014) et relevant de l'axe thématique**

| Synthèse du bilan des actions du Pays |
|---|
| <p>Le volet Solidarités et Sociabilité au sein des territoires du Pays Gapençais a été fortement investi sur la période 2007/2014, s'appuyant sur une complémentarité d'offres et de services entre la ville-centre et les communautés de communes.</p> <p>Le lancement d'un schéma des services au public en 2007, soutenu par l'ensemble des collectivités du Pays Gapençais, a permis de cadrer une intervention cohérente sur différents bouquets de service.</p> <p>Ces problématiques ont été traitées selon deux enjeux transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accessibilité aux services • L'équilibre et la complémentarité entre les territoires <p>Le maillage du territoire par un réseau de relais de services publics, maisons de services publics et maisons des solidarités constitue un socle - élément de réponse important à ces enjeux.</p> <p>Cette réponse a été complétée par la réalisation d'un nombre important d'opérations s'inscrivant dans les bouquets de services identifiés. Si ces opérations sont majoritairement publiques, il faut souligner, sur le volet Solidarité, le poids des actions des structures relevant de l'économie sociale et solidaire, particulièrement prégnant sur les Hautes-Alpes et soutenues notamment par les collectivités locales.</p> <p>Outre le réseau des relais et maisons de services au public, on peut noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des investissements importants sur l'enfance et la jeunesse, indispensable d'une politique d'accueil : accueil petite enfance, aménagements scolaires. - Un effort sur les équipements multifonctionnels, avec un maillage en équipements multiactivités. - Une prise en compte de la mobilité : transport à la demande, plateforme de |

covoiturage.

- L'amélioration de la lisibilité des services liés à l'emploi et au développement économique, avec les collectivités, consulaires et acteurs de l'accompagnement.
- De nombreuses interventions sur la culture :
 - o Par le biais des évènementiels structurants et ancrés dans le territoire : week-ends musicaux de Chaillol, La Passerelle, Festival Mère-Eglise, ...
 - o Par l'aide apportée à l'audiovisuel : équipement des cinémas, développement de la Cinémathèque d'Images de Montagne
 - o Par la prise en compte et la valorisation du patrimoine : recensement, programme de rénovation, mise en valeur et mise en tourisme
- Des réponses à la problématique de santé, avec le développement d'un maillage de maisons de santé et un important travail sur la télémédecine.
- Une première réponse à la question de la couverture des zones bas-débit par l'équipement en WIFI et montée en puissance des répartiteurs, dans le cadre des programmes régionaux.

Bilan du SCOT

Les études et le projet du SCOT de l'Aire Gapençaise ont confirmé et approfondi la nécessité d'une armature de services nécessaire pour faire face à la forte dynamique d'attractivité territoriale, à la saisonnalité importante sur certains secteurs, à l'évolution démographique (notamment le vieillissement de la population) et à la topographie contrainte du territoire dans son ensemble.

Le principe même de son armature urbaine et rurale a défini les pôles de centralité à renforcer en complémentarité de la ville centre et les dispositifs de transports à mettre en œuvre de manière priorisée pour offrir aux usagers de ces polarités ou des personnes souhaitant s'y rendre les conditions de déplacement optimisée d'un point vue énergétique et technique. La faiblesse de la densité de ce territoire donne aussi le cadre d'une réflexion où expérimentation et étude de mobilités différenciées sera le gage d'une stratégie de déplacement efficiente, soucieuse des marges de manœuvres financières des collectivités mais aussi du développement d'une urbanisation durable.

Par ailleurs, l'affirmation d'une politique de développement résidentiel et touristique sur l'ensemble du territoire pose les bases d'une nouvelle répartition des équipements structurants ou de valorisation des ressources locales et fixe les conditions de développement des technologies de l'information et des communications.

Mises en perspective et enjeux

L'accessibilité aux services est en enjeu majeur pour le développement de ce territoire. De fait, cet enjeu traite de la mobilité des personnes, mais également du respect et de l'équilibre de l'armature urbaine définie.

Cette accessibilité peut s'envisager selon deux processus :

- Un accès physique aux services, ce qui pose les questions de l'implantation des services, des niveaux de service pour chaque pôle et de leur complémentarité.
- Un accès à distance, renvoyant notamment à la problématique du haut débit.

- Axes de travail et projets envisagés sur la période 2015/2017, objectifs poursuivis (quantifiés)

Le territoire présente une forte dynamique de développement démographique, essentiellement du fait d'un solde migratoire positif, et une attractivité touristique (séjours, résidences secondaires...) ce qui crée des besoins importants en termes d'accès aux services publics. De plus, la forte concentration des structures administratives et des services à la population sur la ville centre, Gap, liée au vieillissement de la population et à l'augmentation des situations de précarité des ménages rendent centrale la question de l'accès aux services publics sur le territoire. Cette question est d'autant plus prégnante compte tenu du fait que l'organisation des déplacements par des systèmes valléens, la périurbanisation mais aussi l'occupation historique de nombreux hameaux ont pour conséquence de générer des distances importantes à parcourir pour accéder aux services et équipements.

La stratégie du territoire en matière de solidarités territoriales vise à :

- ✓ Renforcer l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services,
- ✓ Maintenir la population et accueillir de nouvelles personnes en proposant des services et équipements de proximité adaptés au contexte rural et vecteurs de nouveaux emplois ruraux,
- ✓ Réduire les déséquilibres en matière d'équipements induits par une plus faible densité de population permanente dans certains secteurs,
- ✓ Rendre le territoire plus accessible (en matière de transports et de moyens de communication haut-débit),
- ✓ Connecter le territoire aux grandes agglomérations voisines, mais aussi favoriser l'accessibilité à distance en interne
- ✓ Organiser les transports vers les services et équipements du territoire, notamment pour les personnes en situation de fragilité (personnes âgées, recherche d'emplois, handicaps...) et encourager le développement des modes alternatifs.
- ✓ Mettre à disposition l'accès aux services relations à distance pour les résidents mais aussi les touristes (télé procédures, portails internet, environnement numérique de travail des collégiens...),
- ✓ Favoriser l'accès aux dispositifs communs ou appuyer le développement de filières communales innovantes
- ✓ Soutenir le développement de filières sanitaires et de soins (télémédecine, réseau de centres hospitaliers régionaux, hospitalisation à domicile...),

- ✓ Favoriser et rendre opérationnels des équipements publics intercommunaux,
- ✓ Equiper en services collectifs les espaces publics multi-usages (gares, pôles multimodaux...) et les espaces de proximité,
- ✓ Mettre en place une politique des temps afin d'offrir des services et équipements adaptés aux nouveaux besoins.

Concernant l'offre culturelle du territoire, bien que la ville centre disposent des grands équipements (scène nationale de théâtre, salle de spectacle...) profitant à tout le département, les bourgs et villages du territoire disposent également d'une offre culturelle importante (festivals, animations culturelles et patrimoniales, les excentrés de la Passerelle...).

De plus, le territoire dispose d'une culture et d'un patrimoine spécifique à son histoire et à son caractère montagnard (cinémathèque de montagne, pastoralisme, patrimoine vernaculaire, savoirs faire et traditions locales, fêtes patronales...).

La culture vivante et orale (centre de l'oralité alpine), le partage de connaissances et des savoir-faire sont également des spécificités territoriales à faire vivre et à faire connaître par l'organisation de manifestations culturelles et le développement d'évènements éducatifs (actions pédagogiques en milieu scolaire notamment).

Dès lors, il s'agira de répondre, par les projets, au confortement des grands équipements locaux, parfois en situation de fragilité au regard des enjeux régionaux, mais aussi de favoriser les équipements et manifestations locales, vecteurs de richesse et de création de lien social sur les territoires. Dans la mesure du possible, des coopérations ou mutualisation seront envisagées entre ces différents niveaux.

Enfin, la Communauté d'agglomération Gap en Plus Grand est signataire d'un contrat de ville 2015-2020, faisant suite à un CUCS sur 2007-2014.

Ce contrat participe à l'élaboration d'un projet social global de territoire, avec une double logique d'actions :

- Une logique préventive :
Pour la Communauté d'agglomération et ses partenaires, la politique de la ville s'inscrit dans une approche préventive afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'éviter la dégradation des situations sociales et l'extension des inégalités.
- Des aménagements et un maillage urbain du territoire :
Un travail sur l'égalité territoriale, en s'inscrivant à moyen et long termes, comme un fil conducteur opérationnel apportant une réflexion sur la forme urbaine.

- **Ingénierie mobilisable sur le territoire au titre de l'axe thématique, pistes de mutualisation et, le cas échéant, identification de besoins spécifiques complémentaires**

Sur cette thématique de la solidarité, plusieurs structures sont susceptibles de disposer d'une ingénierie qualifiée à même d'assurer une animation territoriale de qualité ainsi qu'un accompagnement efficace des porteurs de projet. Celles-ci sont les suivantes :

Le Pays gapençais dispose d'un chargé de mission dédié à la mise en œuvre sur schéma des services aux publics et d'un géomaticien, chargé de l'administration du SIG pour le compte des collectivités adhérentes au Pays.

Les collectivités sont associées disposent par ailleurs d'agents de développement généralistes.

Le volet concertation locale autour de la mise en œuvre du SCOT, et précisément sur la qualité des paysages et du cadre de vie, nécessite un volet animation territoriale permettant d'affiner les critères de sociabilité et de solidarité qui prévalent à la définition du cadre de vie en territoire gapençais. Le

SCOT a donc besoin d'un volant d'heures d'animation interne à mobiliser à l'occasion d'évènementiel, pour certaines thématiques ou pour de la communication institutionnelle faisant lien avec le fait de résider, travailler ou se déplacer en gapençais (association de la population, rencontres avec certains partenaires, outils numériques à développer).

Enfin, le territoire du Pays Gapençais est marqué par la présence de nombreuses structures relevant de l'ESS en capacité de se mobiliser sur cette thématique.